Extrait N° 10 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 17 MARS 2006

L'an deux mil six, le dix sept mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 9 mars 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 19.

Le Maire,

Présents : M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges – M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. MONDON René a donné mandat à M. DENNEMONT Michel — Mme MARCHAND Gladys, à Mme BAILLIF Line Rose.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 10 / D.G.E. 2006
Opérations diverses
- **Approbation des plans de financement**

Le Maire porte à la connaissance du conseil municipal qu'il a sollicité des financements au titre de la DGE pour quatre opérations.

Pour compléter les dossiers de demandes de subvention, le conseil est invité à :

- approuver le principe des opérations
- approuver le plan de financement correspondant.

…/…

Les demandes portent sur :

1 – <u>Réhabilitation du 2ème bâtiment des anciens locaux de l'AFPAR</u>

Coût : 141 050 € TTC

<u>Financement</u> :

- DGE 2006	60 %	78 000
- Commune	40 %	52 000
TVA à charge communale		11 050

2 – <u>Réalisation d'un caniveau sur le Chemin Parc à Moutons</u>

Coût : 49 785.23 € TTC

<u>Financement</u> :

- DGE	60 %	27 531.00
- Commune	40 %	18 354.00
TVA à charge communale		3 900.23

3 – <u>Réaménagement du carrefour Chemin Cendrine</u>

Coût : 30 017.61 € TTC

<u>Financement</u> :

- DGE	60 %	16 599.60
- Commune	40 %	11 066.40
TVA à charge communale		2 351.61

4 – <u>Pose d'une clôture autour des locaux de l'agence postale et du club du 3ème du Tévelave</u>

Coût : 18 795.45 € TTC

<u>Financement</u> :

- DGE	60 %	10 393.80
- Commune	40 %	6 929.20
TVA à charge communale		1 472.45

MAIRIE DES AVIRONS

…/…

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le principe des opérations :

. Réhabilitation du 2ème bâtiment des anciens locaux de l'AFPAR
. Réalisation d'un caniveau sur le Chemin Parc à Moutons
. Réaménagement du carrefour Chemin Cendrine
. Pose d'une clôture autour des locaux de l'agence postale et du club du 3ème du Tévelave

- approuve les plans de financement correspondants tels que ci-dessus visés

- autorise le Maire à solliciter de l'Etat l'attribution des fonds correspondants dans les meilleurs délais.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS